

Réf : n°0200017

A R R E T E N° 93/A.R.H./I.R.S.

plaçant un praticien hospitalier en position statutaire

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R.6152-48 ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 31 janvier 2008 ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er} . - M. le docteur Aliamus (Alain) est placé(e) en position de mission temporaire afin d'effectuer une mission humanitaire au Centre Hospitalier de Soavinandriana Tananarive (Madagascar) du 18 février 2008 au 22 février 2008.

Article 2. - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 6 mai 2008

La Directrice

H. VIGNERON MELEDER